

*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :*  
*Parc éolien « Les Boucles du Vincou »- Enquête publique- Avis*

*Nombre de Conseillers*

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 10

L'an deux mil vingt - quatre  
le 29 janvier à dix-neuf heures  
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge  
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 janvier 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME CIBERT,  
MM. BONNAUD, LEURS, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MME DELUCHE (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM. CRUCHET  
(pouvoir donné à M. RIGAUDEAU), REBEYRAT .

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) :**  
**PARC EOLIEN « LES BOUCLES DU VINCOU »- ENQUETE PUBLIQUE- AVIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL Parc éolien « Les Boucles du Vincou » souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de Peyrat-de-Bellac (Haute-Vienne).

Le projet de création du parc éolien prévoit la construction de quatre éoliennes . Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte à la Mairie de Peyrat-de-Bellac du 8 janvier 2024 au 9 février 2024. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre.

La Commune de Nouic étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien à Peyrat-de-Bellac.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Emet un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien à Peyrat-de-Bellac.

Certifié exécutoire.  
Transmis à la Sous-Préfecture  
Publié le 30 janvier 2024

POUR EXTRAIT CONFORME  
Nouic, le 30 janvier 2024

Le Maire  
Serge NOUGIER

